



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

RG FFF
Article 160

**

Communiqués LPIFF

**

RESULTATS
Finales des Coupes VDM
+
Engagements
Coupes 94

Procès-verbaux

Comité d'Appel Chargé
Des Affaires Courants

**

Commission
d'Organisation des
Championnats & Coupes

**

Commission du
Calendrier

Annexes

Néant

A Consulter sur Footclub

Commission de Discipline
+
Sanctions



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



RESULTATS

SAMEDI 17 JUN 2023

HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	RESULTATS
14h00	U14 VDM	Fontenay US / Jenville RC	0-3
14h30	U14 AMITIE	Charenton CAP 2 / Villejuif US 2	0-3
15h00	U15F	VGA St Maur F / US Créteil Lusitanos	4-2
16h30	SENIORS F	VGA St Maur F / Co Cachan	non joué
17h00	ENTREPRISE	APSAP E. Roux / Waywouywear FL	2-3

DIMANCHE 18 JUN 2023

HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	TERRAINS
09h15	CDM	Villeneuve AFC 5 / Minhotos de Braga US 5	0-1
09h30	ANCIENS	Orly AC 2 / Rungis US 12	1-1 tab 4-3
11h30	-45	Boissy FC 13 / Bry FC 15	1-3
11h45	U20 VDM	US Créteil Lusitanos / Lusitanos St Maur US	1-1 tab 3-2
13h45	U16 AMITIE	Maisons Alfort FC / Villejuif US 2	2-5
14h00	U16 VDM	Maison Alfort FC / US Ivry	1-2
16h15	SENIORS AMITIE	Vitry ES 3 / Rungis US 2	1-5
16h30	U18 VDM	Choisy le Roi AS / US Créteil Lusitanos	2-3
16h45	SENIORS VDM	Charenton CAP / US Créteil Lusitanos 2	2-0



ENGAGEMENTS COUPES VDM

**94 CLUBS
2023/2024**

vous ont été adressé par
mail + à l'intérieur du
journal + site internet

**Comment bien
compléter votre
dossier :**

Imprimer la feuille des
« **ENGAGEMENT
COUPES VDM 2023** »,
la compléter et nous la
renvoyer par mail
(secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)

ou par courrier (District du Val
de Marne de Football 131
boulevard des alliés 94500
Champigny/Marne).

Le montant total
(engagements Coupes +
Cotisation Obligatoire) sera
débité de votre compte club
FIN OCTOBRE 2023, après
vérification des
engagements).

**IMPORTANT !! Prendre
connaissance de la note
«INFORMATIONS 2023»**

*La date limite de dépôt
est fixée 15 Juillet
2023.*

INFORMATION COMPTE CLUB

Information
à l'intérieur
du journal



Edition N° 633 du Jeudi 22 Juin 2023

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*Documents & * Procès-Verbaux

TROPHEES « CHAMPIONS »

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2021/2022 sont invités à les retourner au District **avant le 15 Juillet 2023 :**

<u>SENIORS</u>	LUSITANOS US
<u>CDM</u>	SUPREMES BELIERS
<u>ANCIENS</u>	CACHAN CO
<u>U18</u>	IVRY US
<u>U16</u>	FONTENAY US
<u>U14</u>	ORLY AVS
<u>FUTSAL</u>	KREMLIN BICETRE CS
<u>SENIORS FEM.</u>	VILLENEUVE ABLON US
<u>Challenge du Fair-Play</u>	VILLENEUVE ABLON US

Les Montées & Descentes 2022/2023

Paraîtront le **4 Juillet 2023** sur le site internet du District 94

Calendriers 2023 & 2024

Les Clubs qui ont des demandes spécifiques
(*alternances, composition de groupes, etc...*)
sont invités à nous adresser un mail

avant le 06 Juillet 2023 en précisant leurs desideratas.

2ème RELEVÉ « COMPTE-CLUB » DE LA SAISON 2022/2023

Arrêté à la date du 31 Mai 2023, est disponible via FOOT CLUB

PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 21

Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :

1. **FOOTCLUBS** (puis indiquer votre « **MOT DE PASSE** » du club),
2. **ORGANISATION** (dans le menu) ?
3. **EDITIONS** et **EXTRACTION** (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant :
DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis **VALIDER**,
4. **CLIQUEZ** sur l'ICONE  (en haut à gauche) : « **TRAVAUX DEMANDES** »,
5. **SELECTIONNEZ** « **RELEVE N° 21** » (pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement).

Le mode de paiement est par VIREMENT sur la banque BRED :

(Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation + RELEVE N° 21),

ou à nos guichets, aux horaires d'ouverture

ou en espèces,

Ou par chèque : n'oubliez pas de préciser au dos du chèque le n° d'affiliation + RELEVE N° 21.

Un mail a été adressé sur toutes les boites mails des CLUBS.

DATE LIMITE DE REGLEMENT LE 14 JUIN 2023

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2023/2024

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2023 & 2024**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

INFO CLUBS

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison
Il est applicable dès la 1^{ère} journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3

U16 D1, D2,

FUTSAL D1 et D2

Féminins D1

U14 D1

U18 D1, D2,

CDM D1

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.
Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres



ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2022).

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2022/2023

JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



RESULTATS

SAMEDI 17 JUIN 2023

HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	RESULTATS
14h00	U14 VDM	Fontenay US / Jonville RC	0-3
14h30	U14 AMITIE	Charenton CAP 2 / Villejuif US 2	0-3
15h00	U15F	VGA St Maur F / US Créteil Lusitanos	4-2
16h30	SENIORS F	VGA St Maur F / Co Cachan	<i>non joué</i>
17h00	ENTREPRISE	APSAP E. Roux / Waywouywear FL	2-3

DIMANCHE 18 JUIN 2023

HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	TERRAINS
09h15	CDM	Villeneuve AFC 5 / Minhotos de Braga US 5	0-1
09h30	ANCIENS	Orly AC 2 / Rungis US 12	1-1 tab 4-3
11h30	+45	Boissy FC 13 / Bry FC 15	1-3
11h45	U20 VDM	US Créteil Lusitanos / Lusitanos St Maur US	1-1 tab 3-2
13h45	U16 AMITIE	Maisons Alfort FC / Villejuif US 2	2-5
14h00	U16 VDM	Maison Alfort FC / US Ivry	1-2
16h15	SENIORS AMITIE	Vitry ES 3 / Rungis US 2	1-5
16h30	U18 VDM	Choisy le Roi AS / US Créteil Lusitanos	2-3
16h45	SENIORS VDM	Charenton CAP / US Créteil Lusitanos 2	2-0



Skita

Crédit



Mutuel



Engagements Coupes du Val-de-Marne de Football

Saison 2023-2024



Nom du club : N° d'affiliation :

Nom du correspondant.....Téléphone du correspondant :

Type de compétitions	Engagements Coupes	Nombre d'équipes engagées	Montant en € par équipe	Cout en €
Samedi après-midi	U14 VDM (Max. 1 équipe)		X 15,20 €	
	U14 Amitié (Max. 6 équipes)			
	Séniors Entreprise (Max. 3 équipes)			
	U15 Féminines (Max. 4 équipes)			
	U18 Féminines (Max. 4 équipes)			
	Séniors Féminines (Max. 4 équipes)			
Dimanche matin	CDM (Max. 5 équipes)			
	Anciens (Max. 5 équipes)			
	+ 45 ans			
Dimanche après-midi	U16 VDM (Max. 1 équipe)			
	U16 Amitié (Max. 6 équipes)			
	U18 VDM (Max. 1 équipe)			
	U20 VDM (Max. 2 équipes)			
	Séniors VDM (Max. 1 équipe)			
	Séniors Comité (Max. 6 équipes)			
Futsal	Seniors Futsal (Max. 4 équipes)			

Cotisation obligatoire : **40,00 €**

***TOTAL GENERAL :** €

Date et signature du Président

*** Mode de règlement**

Le montant total (engagements Coupes + Cotisation Obligatoire) sera débité de votre compte club FIN OCTOBRE 2023, après vérification des engagements)

A retourner impérativement avant le 15 JUILLET 2023

En cas de difficulté pour compléter le dossier, veuillez contacter le secrétariat au **01.55.96.11.00**

A envoyer à  secretariat@districtvaldemarne.fff.fr



ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES « DERNIERES DIVISIONS » 2023/2024

Fiche à retourner obligatoirement avant le 5 Septembre 2023

(Aucune demande supplémentaire ne sera prise sans l'envoi de cette fiche)

NOM DU CLUB :

N° AFFILIATION :

SENIORS	
Division :	Terrain :
	Horaire :
Division :	Terrain :
	Horaire :

U18	
Division :	Terrain :
	Horaire :
Division :	Terrain :
	Horaire :

U16	
Division :	Terrain :
	Horaire :
Division :	Terrain :
	Horaire :

U14	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

CDM	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

ANCIENS	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

+45 ans	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

+55 ans	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

FEMININES	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

FUTSAL	
Division :.....	Terrain :
	Horaire :
Division :.....	Terrain :
	Horaire :

Observations :.....
.....
.....



INFORMATIONS IMPORTANTES

Saison 2023/2024



Alternances & Terrains clubs

Pour les alternances, le District utilisera les feuilles d'engagement de la LPIFF.
Pensez à les remplir clairement pour une meilleure gestion de vos demandes.

Renseignements Clubs

Tous les Clubs doivent obligatoirement via FOOTCLUBS mettre à jour les coordonnées des *Membres (Noms & Prénoms & Fonctions, Adresses, Téléphone, Fax etc...)*

ATTENTION IMPORTANT :

S'il manque un des Membres suivants constituant le bureau de votre club : **PRESIDENT & TRESORIER & SECRETAIRE** et/ou que « **ce Bureau** » n'a pas été validé par vos soins, **vous ne pourrez pas accéder aux menus :**

« Organisation/Membre du club » ou « Licences/Renouvellement » ou « Licences/Demande » ou « Educateurs/Renouvellement » ou « Educateurs/ Demande »

Par ailleurs, nous demandons **à tous les clubs** de bien renseigner le « **RESPONSABLE SECURITE** » (*Son rôle consiste à être l'interlocuteur privilégié dans le cadre de classement d'un match « Sensible » et/ou auprès des services de Police et du Commandant Delord, référent de notre Département de la Lutte contre les incivilités.*)

Foot-Réduit -Toutes Catégories :

U6/U7-U8/U9-U10/U11-U12/U13 Filles et Garçons

Les inscriptions s'effectueront par formulaire qui sera adressé à tous les clubs prochainement.

Formulaires à jour sur notre site internet

- ☞ 1 Demande de classification « match sensible »
- ☞ 1 Demande d'arbitre
- ☞ 1 Demande d'arbitre tournoi
- ☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »
- ☞ 1 Demande d'arbitre tournoi
- ☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »
- ☞ **Les demandes de changements de lieu, d'horaire et de date se font via FOOTCLUB**

Coupes du Val de Marne 2023/2024

Si vous souhaitez que votre club ne participe pas **à une ou plusieurs** Coupes Départementales **Comité, Challenge Amitié, CDM & Anciens, Entreprise**, **il vous suffit de nous le signaler sur un courrier à en-tête du club en précisant bien l'équipe, la catégorie et la Coupe à laquelle vous ne désirez pas l'engager.**

Rappel important : L'engagement des équipes « supérieures » est obligatoire

TERRAINS

Les clubs sont tenus de proposer des terrains classés selon leur niveau de compétition y compris pour les changements en cours de saison

UN MATCH PROGRAMME PAR LE DISTRICT = UN TERRAIN VALIDE

Arbitrage

☞ Les licences Arbitres sont **saisies par les Clubs**.

-La ou les demande(s) arbitre(s) pré-imprimée(s) sont à télécharger sur le site de la LPIFF = <https://paris-idf.fff.fr/documents/?cid=289>

-L'Arbitre fournit à son Club une photo d'identité OBLIGATOIRE puis il remplit et signe la demande de licence en prenant soin de compléter toutes les rubriques afin d'éviter un refus

-Le Club scanne la demande de licence + la photo et les transmet à la Ligue via FOOTCLUBS pour validation

VALIDATION DE LA DEMANDE DE LICENCE PAR LE SERVICE ARBITRAGE DE LA LIGUE.

LA LICENCE RESTE TOUJOURS BLOQUEE AVEC LA PIECE MANQUANTE

« EN ATTENTE VALIDATION MEDICALE »

Attention, la représentativité de votre club ne sera effective que lorsque le ou les Arbitre(s) auront fait le nécessaire auprès de la CRA ou de la CDA (Questionnaire de renouvellement, dossier médical).

Constitution des Calendriers *(nous utiliserons les fiches d'engagements de la LPIFF)*

Pour information : Dans la mesure du possible :

Les U18 et les U16 doivent jouer en alternance quelque soit le nombre d'équipes

Les U18 jouent en lever de rideau de l'équipe "Seniors" 1.

Les U16 jouent en lever de rideau de l'équipe "Seniors" 2.

Dans le cas où ces équipes évoluent sur un autre terrain, elles doivent jouer **obligatoirement** le même jour que l'équipe Seniors 1 ou 2

Mails-Rappel

Seuls les courriers adressés à partir de l'adresse messagerie officielle qui vous a été attribuée par la Ligue de Paris Ile de France de Football sous la nomenclature suivante :@lpiff.fr seront traités par le Secrétariat Administratif du District du Val de Marne.

Pour information :

Votre boîte mail officielle (....@lpiff.fr) doit être consultée et nettoyée régulièrement afin d'éviter qu'elle ne soit saturée. Au-delà du quota autorisé (75 MO), elle risque d'être bloquée et de vous priver d'informations essentielles pour la vie de votre club.

Un mail contenant toute la procédure pour régulariser la situation, lorsque vous approchez ou dépassez la taille autorisée est adressé. Dès réception de ce mail, suivez les procédures pour la messagerie dans la rubrique **Infos pratiques** sur le site de la Ligue. Attention aux adresses mails que vous nous indiquez dans FOOTCLUBS, parfois celles-ci sont erronées ou n'existent plus. Pour tous les renseignements complémentaires vous pouvez joindre le service informatique, de préférence par mail ou par téléphone au 01.42.44.12.10 de 9h30 à 12h30 uniquement. **Merci de bien vouloir prendre note de ces informations importantes.**

DEFRAIEMENT DES ARBITRES PAR VIREMENT

Les Clubs ont adopté lors de l'Assemblée Générale du 14 Octobre 2017 à Choisy :

« le défraiement des arbitres par virement » La mesure continue pour la saison 2023/2024

-Nous transmettre rapidement votre nouveau RIB si changement de domiciliation de banque-

TOUS LES CLUBS AURONT UN PRELEVEMENT UNIQUE DE « 10 EUROS » POUR LA SAISON –Frais Bancaires-sur le dernier prélèvement.

2^{ème} RELEVÉ "COMPTE CLUB N° 21 » SAISON 2022/2023

Arrêté à la date du 30 mai 2023

Votre relevé est consultable et imprimable via FOOTCLUBS

A l'ouverture de FOOTCLUBS, 2 messages vous informent qu'un nouveau relevé de compte est "disponible" et qu'il est "non réglé".

The screenshot shows the FOOTCLUBS interface. At the top, there are statistics: Licences (0), Educateur (0), Joueurs fédéraux (0), and Compétitions (140). Below these are messages from the Fédération and District. A callout box on the right highlights the 'COMPTABILITÉ' section, which shows '1 relevé(s) non réglé(s)'. An arrow points from this callout to the 'Nouveau relevé de compte' message in the District section.

Consultation dans FOOTCLUBS

En cliquant soit sur le message ci-dessus « 1 relevé non réglé » soit sur « Menu - Organisation - Etat du compte », vous arriverez sur l'écran où apparaît la somme « à payer ».

The screenshot shows the 'Etat du compte' page. It features a table with the following data:

Centre de gestion	Solde en comptabilité	Date	Montant	Dernier relevé	SUIVI
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	Non disponible				
LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-FRANCE	542,00 (Débiteur)	04/10/2017	2 398,00		Réglé
DISTRICT DES FLANDRES	558,12 (Débiteur)	07/11/2017	558,12		558,12 à payer

Arrows point from the '558,12 à payer' value to the 'Etat du compte' message in the previous screenshot and to the 'dernier relevé - montant' text in the next block.

Sur la ligne du District | VDM DE FOOT cliquez sur « dernier relevé - montant », vous pourrez prendre connaissance de toutes les écritures du relevé concerné.

Vous pouvez imprimer ce relevé pour la comptabilité de votre club :

« Editions et extractions : 8006 District Val de Marne - choisir dernier relevé – relevé complet - valider

The screenshot shows the 'Footclubs' web application interface. At the top left, there is a logo for 'Footclubs' and a navigation menu with options like 'Organisation', 'Editions et extractions', and 'Derniers relevés'. The main content area displays the 'Derniers relevés' section, which includes a search bar for 'Compte' with the value '8006' and a dropdown menu showing '8006 DISTRICT DES...'. Below this, there are radio buttons for 'Relevé complet' (selected) and 'Coupon détachable'. At the bottom right, there are 'Valider' and 'Rafraîchir' buttons.

Voilà, le relevé de compte est prêt à imprimer.

The screenshot shows the 'Footclubs' web application interface, specifically the 'Travaux demandés' section. It features a table with columns for 'Titre', 'N°', 'Type', 'Demandé le / à', 'Terminé le / à', 'Étiquettes', 'Prévu le', and 'Vol.'. The table contains one entry: 'Derniers relevés' with N° 17672646, Type PDF, and a 'Vol.' of 2. Below the table, there are navigation arrows and the text 'De 1 à 1 sur 1'. The interface also includes a search bar with 'Depuis' set to 'Aujourd'hui' and 'Statut' set to 'Tous', along with an 'Afficher' button.

Titre	N°	Type	Demandé le / à	Terminé le / à	Étiquettes	Prévu le	Vol.
Derniers relevés	17672646	PDF	09/11/2017 09:06	09/11/2017 09:06			2

La date butoir de règlement est fixée au 14 JUIN 2023



Communiqués

Fin de saisie des demandes de licences pour la saison 2022/2023

Comme annoncé à la mi-mars, la **Ligue** a franchi le cap des **300 000 licencié(e)s**, ce qui la place au 11^{ème} rang des *Fédérations Sportives Nationales*. Pour se rapprocher voire dépasser la 10^{ème} Fédération Sportive (*la Fédération Française de Rugby*), il ne nous reste plus que quelques jours !

En effet, afin d'effectuer les paramétrages nécessaires au démarrage de la saison **2023/2024** dans les meilleures conditions, la F.F.F. ferme l'accès à la saisie des licences au titre de la saison 2022/2023 **le Dimanche 30 Avril prochain**.

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus saisir de demandes de licences via **Footclubs**.

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1^{er} Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	<ul style="list-style-type: none">- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)- Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel)- PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association)- Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)	<ul style="list-style-type: none">- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)- Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>)- PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association)- Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>.- PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	<ul style="list-style-type: none">-PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution)- PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de modification en Préfecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT	PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture



Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (<i>document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre</i>)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- ◇ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné
- +
- ◇ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 sus-visé :

- ◇ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (*ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club*)
- ◇ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (*pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré*)

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

Procès-Verbaux



Comité d'Appel

Chargé des Affaires Courantes

PROCES-VERBAL N°8

Réunion du Mercredi 15 Juin 2023

.....

Président : M. Patrick DARDENNES

Présents : Mme Patricia GULIANI, M. Jean-Pierre LACHASSAGNE

Assiste : Mme Lili FERREIRA

.....

APPEL du club d'ARCUEIL COSM d'une décision de la Commission Organisation des Championnats et Coupes du 06 juin 2023 :

Courriel d'appel reçu en date du 09 juin 2023.

Match : Match N° 24653506 - FC VAL DE BIEVRE / COM ARCUEIL Seniors D3.B du 04/06/2023

Décision de 1^{ère} instance contestée :

Match : Match N° 24653506 - FC VAL DE BIEVRE / COM ARCUEIL Seniors D3.B du 4/06/2023

Lecture de la FMI, du rapport de l'arbitre et du rapport du délégué officiel

Match non joué en raison de la dangerosité du terrain-aucun autre terrain n'ayant pu être mis à disposition de FC Val de Bièvre par le Parc du Tremblay.

La commission neutralise la rencontre (aucune rencontre ne pouvant se dérouler après la fin officielle des compétitions).

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel de **d'ARCUEIL COSM** pour le dire recevable en la forme,

Après avoir noté l'absence excusé de M. GONCALVES HERREROS Roland, Arbitre Officiel de la rencontre.

Après audition de :

Officiel :

- M. COUFFIN Michel, Délégué

ARCUEIL COSM :

- *M. LECOMTE Pascal, Educateur
- *M. BENAOUA Ahmed, Vice-Président

VAL DE BIEVRE FC :

- *M. MANGARA CHEIKHOUM, représentant le Président

Mme POLICON Marie-Thérèse, représentant la Commission de 1^{ère} instance

Considérant que les représentants d'ARCUEIL COSM indiquent :

- Que la Commission de 1^{ère} instance n'a pas fait une juste application des Règlements 39.4 et 40.2 du RSG du District,
- Que le terrain n'était pas praticable (une bouche d'arrosage non protégée), représentant un réel danger pour les joueurs
- Que le terrain n'était pas convenablement tracé et que les filets étaient déchirés
- Qu'il n'y avait pas de poteaux de corner
- Qu'ils ressentent un sentiment d'injustice et que leurs joueurs sont frustrés de ne pas avoir joué ce dernier match qui a un enjeu de maintien dans la division,
- Que les valeurs du sport n'ont pas été respectées

Considérant que M. MANGARA Cheikhoun de VAL DE BIEVRE FC indique :

- Que le terrain leur est attribué par le Parc du Tremblay et que tout au long de la saison il n'y a jamais eu de souci,
- Que pour une équité souhaiterait « Mach à jouer »

Considérant que M. COUFFIN Michel indique :

- Que les installations étaient injouables du fait de la bouche d'arrosage non protégé
- Qu'avec l'Arbitre Officiel ils ont décidé , pour préserver l'intégrité des joueurs, de déclarer le terrain impraticable,
- Qu'il a prévenu les clubs de la décision
- Qu'une demande de terrain de repli a été faite au gardien du Parc, mais n'a pas pu aboutir,

Considérant que Mme POLICON Marie-Thérèse représentant la Commission de 1^{ère} instance indique :

- Que la Commission a pris la décision de neutraliser la rencontre au motif de ne pas faire jouer de match après la fin du championnat, tenant compte de l'article 10.3 du RSG du District :
« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine

pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Considérant l'absence excusée de l'Arbitre Officiel qui confirme son rapport, à savoir :

- Qu' en application de l'article 3.10.2 du règlement des terrains et des installations sportives qui dispose en son texte que " *les têtes d'arroseurs situés dans l'aire de jeu sont au niveau de celle-ci pour **ne présenter aucun danger par dépassement ou enfoncement***" , le match n'a pu se disputer en raison du risque de blessure pour les joueurs lié à la tête d'arrosage située dans le champ du terrain entre la surface de réparation et le rond central du terrain n°05 du Parc du Tremblay (photo jointe : diamètre de +/- 20 cm sur une profondeur de +/-10 cm) prise le jour du match et transmise au District du Val de Marne de.

Considérant que dans le rapport de l'Arbitre Officiel, il n'est pas fait état du traçage de terrain, ni des filets déchirés, ni même des poteaux de corners,

Considérant que dans le cas précis, le terrain a été déclaré impraticable au seul motif : « tête d'arrosage dangereuse »,

Considérant que le Club recevant loue le terrain et que de ce fait est responsable du traçage, de la pose de poteaux de corners, etc... mais qu'il ne peut être tenu pour responsable d'un dysfonctionnement d'une bouche d'arrosage qui est un problème technique,

Considérant le classement des deux équipes à ce jour,

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel,

- **Décide :** MATCH A JOUR le dimanche 25 juin 2023 sur le terrain de Val de Bièvre FC **Avec un Arbitre Officiel et un Délégué à la charge du District**
(Possibilité de jouer avant cette date si accord des deux Clubs)

La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 20 Juin 2023

Présents : Mmes POLICON, NYEMBAL, MM. BOUSSARD, CHAMPION, DIAS

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

N°24653506 - VAL DE BIEVRE FC / ARCUEIL COM Séniors D3 du 25/06/23

Courrier et accord des deux clubs (via footclub) du 20 Juin 2023.

La Commission note que cette rencontre se déroulera à 17h30 sur le Stade Louis Frébault à Arcueil.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

N°25678914 - VAL DE FONTENAY AS / ORLY AV 2 U14 D3.A du 03/06/23

Lecture de la FMI.

La Commission note le 1^{er} forfait d'Orly AVS.

Forfait lors des 3 dernières journées - Amende 100 euros

FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES

Ces finales, réunissant toutes les catégories, se sont déroulées les **17 et 18 juin 2023** sur les installations du Stade Octave Lapize à Villiers sur Marne où nous avons tous eu une pensée pour l'ancien Président de la Commission d'Organisation des Coupes, Monsieur Jean-Jacques COMBAL.

Elles se sont déroulées dans un excellent état d'esprit BRAVO aux vainqueurs !!!

La commission tient à remercier

- La Ville de Villiers/Marne pour son accueil et la mise à disposition de ses installations

- Madame Carole COMBAL, Maire adjointe, chargée des Sports

- Le service des sports et en particulier les personnels présents au stade pour leur disponibilité et leur efficacité

- Le club de Villiers ES qui a beaucoup œuvré pour satisfaire les demandes diverses et variées des organisateurs et des participants

- L'ensemble des commissaires, membres du Comité de Direction et du personnel du District présents

- Les arbitres

- Les joueurs et les dirigeants

Tous ont contribué à la réussite de cette journée.



FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



RESULTATS

SAMEDI 17 JUIN 2023

HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	RESULTATS
14h00	U14 VDM	Fontenay US / Jonville RC	0-3
14h30	U14 AMITIE	Charenton CAP 2 / Villejuif US 2	0-3
15h00	UISF	VGA St Maur F / US Créteil Lusitanos	4-2
16h30	SENIORS F	VGA St Maur F / Co Cachan	non joué
17h00	ENTREPRISE	APSAP E. Roux / Waywouywear FL	2-3

DIMANCHE 18 JUIN 2023

HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	TERRAINS
09h15	CDM	Villeneuve AFC 5 / Minhotos de Braga US 5	0-1
09h30	ANCIENS	Orly AC 2 / Rungis US 12	1-1 tab 4-3
11h30	-45	Boissy FC 13 / Bry FC 15	1-3
11h45	U20 VDM	US Créteil Lusitanos / Lusitanos St Maur US	1-1 tab 3-2
13h45	U16 AMITIE	Maisons Alfort FC / Villejuif US 2	2-5
14h00	U16 VDM	Maison Alfort FC / US Ivry	1-2
16h15	SENIORS AMITIE	Vitry ES 3 / Rungis US 2	1-5
16h30	U18 VDM	Choisy le Roi AS / US Créteil Lusitanos	2-3
16h45	SENIORS VDM	Charenton CAP / US Créteil Lusitanos 2	2-0






COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 22 JUIN 2023

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAITS GENERAUX

Féminines D1 :

VILLENEUVE ABLON US (1) (PV 04/10/22)

LE PERREUX ASF (PV 31/01/22)

Séniors D3.A :

ALFORTVILLE US (2) (PV 19/01/22)

Seniors D4.B :

CHOISY AS (3) (PV 15/11/22)

ASOMBA (2) (PV 24/01/23)

VAL DE BIEVRE (2) (PV 04/04/23)

TROPICAL AC (PV 18/04/23)

U18 D3.A :

MANDRES PERIGNY (1) (PV 20/09/22)

SUCY FC (2) (PV 20/09/22)

CHOISY AS (2) (PV 30/11/22)

U18 D3.B :

BOISSY FC (1) (PV 04/10/22)

CAUDACIENNE ES (1) (PV 15/11/22)

U18 D4.A :

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV 29/09/22)

U16 D2.B :

OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (1) (PV 04/10/22)

U16 D4.A :

FC VITRY 94 ACADEMIE (PV 08/11/22)

U16 D4.B :

ALFORTVILLE FC (1) (PV 08/11/22)

U14 Phase 1 – Poule 1 :

CHEVILLY LARUE (2) (PV 04/10/22)

ANCIENS D2.B :

CHEVILLY LARUE (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D3.A :

GENTILLY AC (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D4 :

ARSENAL AC (PV 15/11/22)

FORFAITS GENERAUX DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNATS (Application article 23.6 des RSG du District)

Seniors D2.B : FRESNES AAS (PV 16/05/23)

U18 D2.A : ALFORTVILLE US (PV 16/05/23)

U14 D4.C : ALFORTVILLE US (PV 16/05/23)

U16 D4.A : VAL DE FONTENAY AS 2 (PV 06/06/23)

U16 D4.B : SUCY FC 3 (PV 06/06/23)

U14 D4.D : ALFORTVILLE FC 2 (PV 06/06/23)

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

2ème Appel de feuille de matchs manquantes

Anciens D1 : 24676756 : BRY FC 12 / VITRY ES 11 du 04/06/2023

U16 D3 : 24654844 : KREMLIN BICETRS CSA 1 / IVRY FOOT US3 du 04/06/2023

U14 D3.B : 25678955 : SUCY FC 2 / IVRY US 2 du 03/06/2022

U14 D4.B : 25679046 : OLYMP . PARIS ESPOIR 1 / CRETEIL UF 1 du 03/06/2023